



COMMUNE DE MEILHAN

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

NOTE SYNTHETIQUE



BUDGET PRINCIPAL



1- Cadre général

Aux termes des dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune [www .meilhan40.fr](http://www.meilhan40.fr)

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables ; annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la Commune.

Le CFU est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de Meilhan qui a été présentée au Conseil Municipal au cours de sa séance du 08 avril 2025.

2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ Les dépenses de fonctionnement 2024

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments, l'entretien de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations fournies à la population (cantine, accueils périscolaires, extrascolaire, bibliothèque, salles communales, transports déchets,...), les subventions versées aux associations, la bourse au permis, les intérêts des prêts, les opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements).

Etat des dépenses de 2022 à 2024



CHAPITRES	DEPENSES FONCTIONNEMENT	REALISE 2024	% DEPENSES	REALISE 2022	REALISE 2023
011	Charges à caractère général	320 083,57	28,09	403 195,26	350 945,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	538 633,30	47,28	522 595,86	577 746,70
014	Atténuations de produits	14 888,00	1,31	15 506,00	18 164,00
65	Autres charges de gestion courante	113 615,47	9,97	105 194,45	111 980,47
66	Charges financières	10 401,96	0,91	14 710,20	12 585,96
67	Charges exceptionnelles	1 592,65	0,14	148,15	6 893,51
68	Dotations provision semi-budgétaires		0,00	0	10,06
022	Dépenses imprévues		0,00	0	0
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 108,80	12,30	23 498,55	25 058,80
	TOTAL DEPENSES 2024	1 139 323,75	100,00	1 084 848,47	1 103 385,24

Pour 2024, et hors opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent un volume de 999 214,95 € soit 87,71 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Le chapitre 011 - charges à caractère général représentent 28,09 % des dépenses réelles

Les charges à caractère général englobent les dépenses servant à faire fonctionner les services municipaux (fluides, combustibles, prestations, interventions d'entreprises pour la maintenance, l'entretien, ...)

Elles ont été réalisées à hauteur de 59,56% (prévisions BP 2024), et sont en baisse par rapport à 2023 (-30 862,17€)

Le chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés représentent 47,28 % des dépenses réelles

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel : rémunération des fonctionnaires, les charges patronales, le remboursement pour les mises à disposition de contractuels auprès du service de remplacement du Centre de Gestion des Landes pour les remplacements des agents en congés, congés maladies, également lors de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activités. Ce chapitre comprend également le recrutement des contrats d'engagement éducatif pour l'accueil extrascolaire, la cotisation au service de médecine du travail, l'adhésion au comité social, les assurances statutaires des agents titulaires,...

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 84,25 %, en baisse par rapport à 2023 (-39 113,40 €).

Cette diminution s'explique par le départ à la retraite de deux agents titulaires, remplacés par un agent contractuel.

L'effectif de la commune est composé :

- de 5 agents titulaires à temps complet dont 2 agents à temps partiel sur autorisation
- de 4 agents titulaires à temps non complet



- de 4 agents mis à disposition par le Centre de gestion des Landes en remplacement d'agents lors des congés annuels, recrutement d'agents saisonniers pour l'accueil extrascolaire l'accueil périscolaire des mercredis. La majorité des adjoints d'animations des accueils périscolaire du mercredi et extrascolaire des vacances est mis à disposition par le service de remplacement du Centre de Gestion des Landes (article 6218).

Chapitre 014 : atténuations de produits – représente 1,31 % des dépenses réelles

En diminution de 3 276,00 € par rapport à 2023.

Ce chapitre correspond aux versements des attributions de compensations aux communes, aux reversements au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

La dépense a été réalisée à hauteur de 93,05% du budget prévisionnel.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – représentent 9,97 % des dépenses réelles

Les autres charges de gestion courante affichent un réalisé de 113 615,47 € en hausse par rapport à 2023 (+1635 €).

Ce chapitre regroupe les subventions aux organismes de droit privé, les indemnités des élus, les charges patronales, la cotisation au service incendie, les redevances d'occupation du domaine public, la bourse au permis, les contributions obligatoires.

L'article 65888 regroupe les dépenses liées aux activités des accueils périscolaires, extrascolaire principalement les entrées aux parcs, sorties cinéma, animations, spectacles ALSH vacances. Également la mise en place des illuminations des fêtes patronales, l'achat fournitures et matériels ateliers périscolaires mercredis, les entrées cinéma à l'école en fin d'année, les frais d'impression du bulletin municipal, la participation aux familles pour les voyages scolaires des collèges de Tartas, l'achat des sacs poubelle pour les foyers.

La dépense a été réalisée à hauteur de 90,36% du budget prévisionnel.

Chapitre 66 : charges financières représentent 0,91% des dépenses réelles

Les charges financières bancaires sont stables et regroupent les intérêts de la dette, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 95,41% de la prévision budgétaire.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles représentent 0,14% des dépenses réelles

Les charges exceptionnelles, titres annulés sur exercices antérieurs (extrascolaire) pour 1 592,65 €

Chapitre 042 : opérations d'ordre représentent 12,30 % des dépenses de fonctionnement

Les opérations d'ordre à hauteur de 140 108,80 €, en augmentation par rapport à 2023 (+115 050 €).

Ces dépenses correspondent à la dotation aux amortissements et à la cession d'une parcelle de terrain agricole.

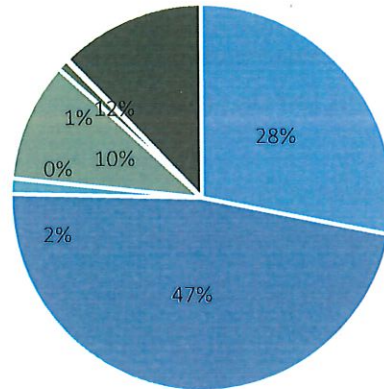
Article 6811 : Les amortissements représentent 25 058,80 €, enfouissements réseaux, cession véhicule et réseaux canalisations ASA, matériels de boulangerie.

L'article 6751 pour un montant de 13 141,39 € représente la plus-value réalisée lors de l'échange de parcelles communales.



L'article 6761 intègre la valeur initiale de la parcelle échangée pour un montant de 115 050 €, déduction de la plus-value du terrain 13 141,39 € soit 101 908.61 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2024



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

➤ Les recettes de fonctionnement 2024

Etat des recettes de 2022-2024

CHAPITRES	RECETTES FONCTIONNEMENT	REALISE 2024	% RECETTES	REALISE 2022	REALISE 2023
013	Atténuations de charges	6 774,65	0,42	18 073,02	27 538,94
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	172 527,18	10,74	144 306,68	131 296,49
73	Impôts et taxes	75 213,00	4,68	75 313,97	75 372,96
731	Fiscalité locale	483 499,61	30,10	422 366,60	469 290,80
74	Dotations, subventions et participations	349 430,09	21,75	346 105,21	393 147,19
75	Autres produits de gestion courante	123 923,11	7,71	81 438,05	87 480,81
76	Produits financiers			0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	116 231,52	7,24	100,00	0,00
78	Reprise sur amortissements, provisions			0,00	600,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	0,0
002	Excédent fonctionnement reporté	278 794,44	17,36	263 167,62	266 022,68
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 606 393,60	100,00	1 350 871,15	1 450 749,87



Les recettes de fonctionnement représentent un volume de 1 606 393,60 € répartis ainsi :

- Dépenses réelles = 1 327 599,16 €
- Excédent de fonctionnement reporté = 278 794,44 €

Chapitre 013 : atténuation de charges représentant 0,42 % des recettes de la commune

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel, par suite d'arrêts maladies professionnelle et maladies ordinaires des agents.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 55,16% des prévisions budgétaires.

Chapitre 70 : produits des services, représente 10,74 % des recettes de la commune

Une hausse de 41 230,69 € due à une élévation de la fréquentation des services scolaires (accueils périscolaire et extrascolaire), une augmentation des tarifs aux familles et des tarifs de participation des communes conventionnées.

Ce chapitre regroupe les produits des services pour les usagers pour l'accès aux services publics communaux (restauration scolaire, accueils périscolaire et extrascolaire).

L'article 70878, versement APC loyer agence postale pour l'année 2024 pour un montant de 18 588,00 €, comprend la régularisation des versements de novembre et décembre 2023.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 124.83% des prévisions budgétaires.

Chapitre 73 : impôts et taxes, représente 4,68 % des recettes de la commune

Les impôts et taxes regroupent la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes), les attributions de compensation de la CCPT.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 96,67% du budget prévisionnel.

Chapitre 731 : Fiscalité locale représente 30,10 % des recettes de la commune

Les produits de la fiscalité regroupent les impôts des ménages : les taxes foncières bâties et non bâties, taxes d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux ont été votés lors en séance du conseil municipal du 8 avril 2024.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	33,52 %	33,52 %
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	48,03 %	48,03 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13,25 %	13,25 %

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 106,41 % des prévisions budgétaires.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations représentent 21,75 % des recettes de la commune

Les dotations, participation et subventions intègrent la Dotation Globale de Fonctionnement, les subventions du département, de la CAF, les compensations fiscales.

En diminution par rapport à 2023 (-43 717,10 €).

Article 74121 : la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à hauteur de 119 072,00 €, une augmentation de 534,00 € par rapport à 2023.

Les dotations de solidarité et péréquation s'élèvent à hauteur de 149 051,00 €, une augmentation par rapport l'année précédente de 9 054,00 €

Article 742 : dotation élus locaux pour 255 €

Article 744 : FCTVA pour un montant de 10 169,91 € correspondant aux remboursements d'une partie de la TVA des dépenses d'entretien de bâtiments publics et de voirie réalisées en fonctionnement en 2023.

Article 7478 : versements CAF, MSA accueils périscolaire et extrascolaire, tarification sociale pour un montant de 46 360,79 €.

Article 74833 ; compensation état au titre des exonérations taxes foncières pour un montant de 18 158,00 €.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 105,35 % des prévisions budgétaires.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante représentent 7,71 % des recettes de la commune

Les autres produits de gestion courante relèvent des revenus des immeubles loués aux particuliers, les fermages des parcelles agricoles, la redevance de foretage de la sablière, le remboursement du Centre de Gestion de salaire d'un agent.

En augmentation par rapport à 2023 de + 36 442,30 €.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 136.93% du budget primitif.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels représentent 7,24 % des recettes de la commune

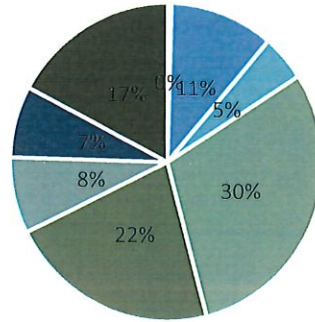
Les produits exceptionnels comptabilisent des cessions :

- Echange parcelle agricole = 115 050 €
- Remboursement dégrèvement taxe habitation, annulation mandat année 2023

L'excédent reporté s'élève à 278 794,44 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES

ID : 040-214001802-20250408-20250408DEL015-BF



- 013 Atténuations de charges
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subventions et participations
- 76 Produits financiers
- 78 Reprise sur amortissements, provisions
- 002 Excédent fonctionnement reporté
- 70 Produits des services, domaine et ventes diverses
- 731 Fiscalité locale
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels
- 42 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, constitue l'épargne brute. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Le montant de l'épargne brute pour 2024 s'élève à 188 275,41 € en augmentation par rapport à 2023 (+ 106 933,46 €).

3- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir, contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement, regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune (acquisitions mobilières, immobilières, matériels, véhicules, études, travaux sur bâtiments existants ou nouvelles constructions).
- En recettes : en lien avec les permis droits au sol (taxes aménagement), subventions perçues en lien avec des projets d'investissement retenus (DETR, DSIL, PETR, Fonds européens, fonds de concours, fonds de prévention), remboursement FCTVA, affectation résultat de l'exercice précédent et des nouveaux prêts.

Dépenses d'investissement 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 040-214001802-20250408-20250408DEL015-BF



Etat des dépenses de 2022-2024

CHAPITRES	DEPENSES INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	72 306,91	73 641,67	69 101,63
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	49 051,60		116 070,00
23	Immobilisations en cours		108 958,30	261 569,62
27	Autres immobilisations financières			
001	Déficit d'investissement reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			32 275,63
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		121 358,51	182 599,97	479 016,88

Les principales opérations d'investissement de la collectivité réalisées en 2024 :

- Opération 1907 : acquisition livres à la bibliothèque 2 499,97 € €
- Opération 1912 : réhabilitation logement Terral, remboursement CCPT acompte n°2 sera remboursé en 2025 (RAR 2024 = 53 744,09 €).
- Opération 2202 : aménagement école, règlement étude projet aménagement pour 2 700,00 €
- Opération 2203 : échange parcelle agricole, montant de la soulte pour 12 113,00 €
- Opération 2204 : aménagement local des services techniques pour 35 719,06 €
- Opération 2301 : aménagement bacs rétention Lot Bellocq pour 94 746,00 €
- Opération 2302 : acquisition chambre froide ACCA, montant 12 844,01 €
- Opération 2303 : acquisition petits matériels, chariots restaurant scolaire pour 4 862,24 €
- Opération 2304 : éclairage public remplacement bulles rue Clocher pour 2 016,67 €
- Opération 2401 : réfection toiture salle polyvalente
- Opération 2402 : acquisition petits matériels dont matériels de prévention pour les agents pour un montant de 7 508,80 €
- Opération 2404 : acquisition parcelle Direction Territoire, reportée en 2025 (RAR 2024 = 360 €)
- Opération 2405 : mise en sécurité Pont Rte Yan Saubole 20 196,00 €
- Opération 2406 : réaménagement voirie communale pour 64 771,20 €
- Opération 2407 : Déplacement candélabre salle polyvalente pour 1 592,67 €

Recettes d'investissement 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 040-214001802-20250408-20250408DEL015-BF



Etat des recettes de 2022-2024

CHAPITRES	RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	% RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 404,30	11 887,18	90 235,99	25,40
13	Subventions d'investissement reçues	63 000,00		88 634,50	24,95
16	Emprunts et dettes assimilés		120 400,00	593,22	0,17
27	Autres immobilisations financières				
23	Immobilisation en cours				
21	Virement de la section de fonctionnement				
24	Produits des cessions d'immobilisations				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
		23 498,55	25 058,80	140 108,80	39,44
041	Opérations patrimoniales				
				33 295,63	9,37
001	Excédent investissement reporté				
		47 066,46	27 610,80	2 356,81	0,66
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		148 969,31	184 956,78	355 224,95	100,00

Les recettes d'investissement comprennent :

Chapitre 10 : dotations, fonds divers représentent 25,40 % des recettes d'investissement

- Le remboursement du FCTVA
- Les taxes d'aménagement
- L'affectation du résultat (68 570,19 €)

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 117,30 % des prévisions budgétaires.

Chapitre 13 : subvention d'investissement reçues représentent 24,95 % des recettes d'investissement

Subventions d'équipement versées par le Département, la Communauté des Communes du Pays Tarusate, la CNRACL, la SATEL

- opération 1912, réhabilitation logement Terral, FEC 2022 et 2023 = 13 468,00 €
- opération 2301, aménagement bacs de rétention, Fonds de concours, remboursement SATEL = 59 477 €
- opération 2302 acquisition chambre froide, FEC 2024, participation association = 8 482,00 €
- opération 2303 acquisition matériels prévention, fonds CNRACL = 3 000,00 €
- opération 2405 mise en sécurité pont, DSIL = 4 207,50 €

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 70,22 % du budget primitif.

Chapitre 16 : emprunts – dettes assimilées représentent 0,17% des recettes d'investissement

- Caution loyer T2 bis, ré indexation caution loyer immeuble commercial

**Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections représentent 39,44 %**

Les amortissements représentent 25 058,80 € (enfouissements réseaux, cession véhicule ASA, matériels boulangerie).

Intégration de la valeur initiale de la parcelle agricole échangée déduction faite de la valeur réelle inscrite à l'inventaire de la commune = 101 908,61 €

Valeur terrain inventaire = 13 141,39 €

Chapitre 041 : opérations patrimoniales représentent 9,37% des recettes d'investissement

Ecriture cession de l'immeuble Terral = 32 275,63 €

Intégration inventaire écriture étude de sol local Jean-Jacques Berceau = 1020,00 €

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 2 356,81 €

Au final, le déficit de la section d'investissement s'élève à – 123 791,93 €

La différence entre les restes à réaliser dépenses et recettes s'élève à 18 241,91 €

Le montant du résultat cumulé de la section d'investissement est de – 105 550,02 €

4- Etat de la dette

Le remboursement du capital des prêts bancaires en cours représente 60 034,33 € en 2024.

Le capital des prêts SYDEC pour les travaux d'enfouissement réseaux et sécurisation s'élève à 9 067,30 € en 2024.

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100% des prêts sont à taux fixe simple avec un indice euro.

5- Informations statistiques, fiscales, ratios de la Commune

Population DGF 2024 = 1 211 habitants

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant : 461,36 €

RATIOS	Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	2024
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	812,82 €/hab
Ratio 2	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	1 074,42€/hab
Ratio 3	Dépenses équipement brut/population	308,86 €/hab
Ratio 4	Encours de dette/population	471,18 €/hab
Ratio 5	Dotation Globale Fonctionnement/population	221,41 €/hab
Ratio 6	Dépenses personnel/Dépenses Réelles Fonctionnement (DRF)	54,72 %



Ratio 7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recette réelles de fonctionnement	
Ratio 8	Taux d'épargne brute (Epargne brute/recette réelles de fonctionnement)	24,35 %
Ratio 9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital/recette réelles de fonctionnement)	8,96 %
Ratio 10	Ratio d'endettement (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	43,85 %
Ratio 11	Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute)	239,33 %

Fait à Meilhan, le 08/04/2025

Le Maire

Mme LOUBERE Patricia

